

Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Locale du mardi 7 juillet 2015**Élaboration du mouvement local au 1er septembre 2015.**

La note DDFIP 85-2015 du 29 mai a été mise en ligne sur l'intranet local afin d'établir les fiches de vœux pour le mouvement local. Le retour des fiches au service du personnel était fixée au 19 juin 2015. Ci-dessous les postes vacants localement

RAN	POSTES VACANTS
RAN D'AVRANCHES	1
<u>Contrôle</u> ICE	1
RAN DE CARENTAN	0
RAN DE CHERBOURG	1
<u>Contrôle</u> ICE	1
RAN DE COUTANCES	0
RAN DE GRANVILLE	0
RAN DE MORTAIN	0
RAN DE SAINT-LO	1
<u>Contrôle</u> BDV	1
RAN DE VALOGNES	0

Suite au mouvement national, 2 inspecteurs quittent le département de la Manche. 3 arrivées par promotion (liste d'aptitude et examen professionnel) et 3 arrivées « sans résidence à la disposition du directeur ».

Selon les règles de gestion en vigueur depuis 2013, afin d'obtenir une affectation locale sur un service au 1^{er} septembre 2015, les inspecteurs non comptables ayant participé au mouvement national ont, dans un premier temps, formulé une demande à l'intérieur de la résidence d'affectation nationale (RAN) et de la mission structure obtenues. Les demandes sont le cas échéant classées sur la base du critère de l'ancienneté.

Dans le cadre du mouvement local « technique », les demandes formulées ont été satisfaites lorsque les postes étaient vacants.

Concernant le détail des mouvements :

Désormais pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec le secrétaire Départemental FO DGFIP ou demander à recevoir les informations de la section par courriel.

FO, Solidaires : pour . CFDT présence d'un expert sans droit de vote

Les mesures de gestion (affectation des ALD sans résidence, EDRA et inspecteurs nommés en direction) ne participent pas au mouvement local. Leur affectation n'est donc pas soumise à approbation de la CAPL.

Mesures de gestion (remises en séance)

concernent les ALD Manche, ALD Saint Lô, détachement . Puis au niveau de la direction. Une demande de détachement a été portée à la connaissance du président en séance. Il n'est pas possible de donner actuellement une réponse favorable.

Concernant le détail des mesures de gestion :

Désormais pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec le secrétaire Départemental FO DGFIP ou demander à recevoir les informations de la section par courriel.

Questions diverses :

Nous avons demandé des précisions sur la journée d'accueil 2015 (date/ modalités). Elle aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2015 9h à 12H (Présentation de la DDFIP 9h-10h40. Puis présentation des services sociaux, mutuelles, OS sur le restant de la matinée).